

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CAPPED EUROPE SELECT NOTE 2026



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



10 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Prime de remboursement soumise au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CAPPED EUROPE SELECT NOTE 2026** (en abrégé BP2F CAPPED EUROPE SELECT NOTE 2026) est un instrument de dette, émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 10 ans.
- ✓ Prix d'émission: 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- ✓ Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.
- ✓ Prime de remboursement potentielle associée à l'évolution de l'indice STOXX Europe Select 50 (Price), composé de 50 actions européennes sélectionnées sur base de leur volatilité et de leurs dividendes. Il est à noter que l'investisseur ne bénéficie pas de la distribution de ces dividendes.
- ✓ La prime de remboursement potentielle sera égale à l'évolution positive de l'indice, prise en compte jusqu'à 50% maximum. La probabilité d'atteindre ce plafond est toutefois quasi inexistante.

Les actions européennes à faible volatilité

Les actions moins volatiles affichent en moyenne des **performances supérieures** à celles des actions plus volatiles. Cette constatation, formalisée dès 1969 par les Américains Robert Haugen et James Heins, est aisément démontrable de manière empirique. Si l'expérience du passé ne constitue pas une garantie pour l'avenir, elle se vérifie néanmoins sur pratiquement toutes les périodes depuis 1926 et toutes les zones géographiques.

Volatilité

La volatilité mesure la dispersion passée des performances d'un actif financier. Plus elle est élevée, plus le risque de fluctuation de la valeur de cet actif est statistiquement important.

Cette surperformance relative favorise un intérêt croissant pour les **stratégies basées sur la faible volatilité**. Mais l'atout d'une faible volatilité à lui seul ne suffit pas pour atténuer le risque d'un portefeuille d'actions. Mieux vaut lui adjoindre d'autres critères financiers objectifs, comme le rendement du dividende par exemple. La difficulté de construire et de gérer un tel portefeuille explique le développement d'indices spécialisés comme l'indice STOXX Europe Select 50 (Price). Celui-ci est composé de 50 actions d'entreprises européennes combinant une faible volatilité et un rendement du dividende relativement élevé.

La BP2F CAPPED EUROPE SELECT NOTE 2026 a pour objectif de permettre à l'investisseur particulier de viser le potentiel boursier à long terme (10 ans) de l'indice STOXX Europe Select 50 (Price). En contrepartie du confort rassurant de savoir qu'une évolution défavorable de l'indice n'impactera pas le capital initial à l'échéance, la prime de remboursement potentielle sera plafonnée à 50% maximum. La probabilité d'atteindre ce plafond est toutefois quasi inexistante.



L'indice STOXX Europe Select 50 (Price)

Ce nouvel indice, lancé en octobre 2015, a pour objectif d'offrir la performance d'actions européennes combinant une faible volatilité et un rendement du dividende élevé.

La composition de l'indice est déterminée selon la méthodologie décrite en page 3 et revue tous les 3 mois pour coller à la réalité du marché.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice STOXX Europe Select 50 (Price) et pourrez en suivre l'évolution sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXSEP&searchTerm=SXXSEP

Indice de type "Price"

L'indice STOXX Europe Select 50 (Price) est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Composition de l'indice au 16.08.2016

#	Société	Pays	Secteur	#	Société	Pays	Secteur
1	Swiss Prime Site AG	Suisse	Immobilier	27	Foncière des Régions SA	France	Immobilier
2	Red Electrica Corporacion SA	Espagne	Services	28	Vivendi SA	France	Médias
3	Iberdrola SA	Espagne	Services	29	Komerčni banka as	République tchèque	Finance
4	Baloise Holding AG	Suisse	Assurances	30	BAE Systems plc	Royaume-Uni	Services industriels
5	Enagas SA	Espagne	Services	31	Sampo Oyj	Finlande	Assurances
6	Endesa SA	Espagne	Services	32	Croda International plc	Royaume-Uni	Chimie
7	Groupe Bruxelles Lambert SA	Belgique	Finance	33	Hannover Rueck SE	Allemagne	Assurances
8	Swisscom AG	Suisse	Télécoms	34	Gas Natural SDG SA	Espagne	Énergie
9	National Grid plc	Royaume-Uni	Services	35	Icade SA	France	Immobilier
10	Swiss Re AG	Suisse	Assurances	36	Spirax-Sarco Engineering plc	Royaume-Uni	Services industriels
11	RTL Group SA	Luxembourg	Médias	37	Tate & Lyle plc	Royaume-Uni	Consommation
12	Munich Re	Allemagne	Assurances	38	Tryg A/S	Danemark	Assurances
13	Terna - Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	Services	39	Klepierre SA	France	Immobilier
14	Gecina SA	France	Immobilier	40	Beazley plc	Royaume-Uni	Assurances
15	Snam SpA	Italie	Services	41	Atlantia SpA	Italie	Transports
16	BIC SA	France	Consommation	42	Scor SA	France	Assurances
17	Wereldhave NV	Pays-Bas	Immobilier	43	Allianz SE	Allemagne	Finance
18	Ageas SA	Belgique	Assurances	44	Phoenix Group Holdings	Royaume-Uni	Finance
19	Abertis Infraestructuras SA	Espagne	Services industriels	45	EDP - Energias de Portugal SA	Portugal	Services
20	United Utilities plc	Royaume-Uni	Services	46	Admiral Group plc	Royaume-Uni	Assurances
21	GlaxoSmithKline plc	Royaume-Uni	Soins de santé	47	Saga plc	Royaume-Uni	Services de consommation
22	Proximus SA	Belgique	Télécoms	48	Scottish and Southern Energy plc	Royaume-Uni	Énergie
23	Imperial Brands	Royaume-Uni	Consommation	49	NN Group NV	Pays-Bas	Assurances
24	Ferrovial SA	Espagne	Transports	50	Hammerson plc	Royaume-Uni	Immobilier
25	Pennon Group plc	Royaume-Uni	Services				
26	bpost SA	Belgique	Services				

Source: STOXX

Méthodologie de sélection des 50 actions composant l'indice

Univers d'investissement
= 600 actions européennes composant l'indice STOXX Europe 600

Première étape: sélection sur base de la volatilité

Identification des actions présentant les plus faibles volatilités historiques.
Remarque: cette sélection est extrêmement prudente. Pour éviter les anomalies temporaires, la volatilité de chaque action est calculée sur deux périodes (3 mois et 1 an) et la mesure la plus élevée est retenue.

Deuxième étape: sélection sur base du rendement du dividende

Sélection des 50 actions présentant les rendements du dividende sur 12 mois les plus élevés.
Les 50 actions ainsi sélectionnées sont ensuite **pondérées en fonction de leur volatilité**: les actions les moins volatiles (les moins risquées) ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10%.

Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions européennes combinant

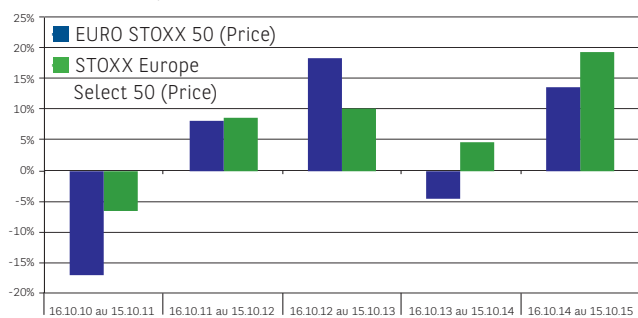
- un rendement du dividende relativement élevé, et
- une faible volatilité.

Pas de distribution des dividendes

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

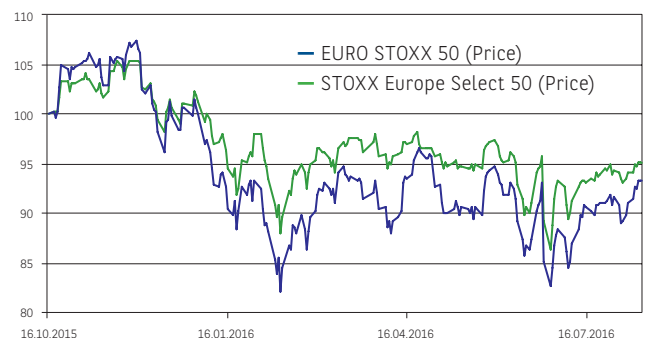
Évolution de l'indice

Simulation de performance entre octobre 2010 et octobre 2015



Source: Bloomberg

Évolution réelle entre le 16 octobre 2015 et le 15 août 2016



Source: Bloomberg

Le 15 août 2016, l'indice STOXX Europe Select 50 (Price) a clôturé au niveau de 166,78.

Avertissement

Lancé en octobre 2015, l'indice STOXX Europe Select 50 (Price) ne dispose que d'un historique très limité. Le premier graphique ci-dessus est donc fondé sur une simulation de performance basée sur les données du passé. Données à titre purement indicatif, les deux graphiques ci-dessus ne sauraient en aucun cas constituer une indication fiable pour l'avenir.



Performance plafonnée

À l'échéance, soit le 13 octobre 2026, la BP2F CAPPED EUROPE SELECT NOTE 2026 donne droit¹ :

- au **remboursement du capital initial à 100%** de la valeur nominale ;
- à une **prime de remboursement égale à 100% de toute performance positive** de l'indice, **plafonnée à 50% maximum**, ce qui correspond à un rendement actuariel brut maximal de 3,93%. Il est à noter que la probabilité d'atteindre le plafond est quasi inexistante.

La **performance de l'indice** correspondra à l'évolution enregistrée entre sa valeur initiale et sa valeur finale.

Valeur initiale : cours de clôture du 3 octobre 2016.

Valeur finale : moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 2 avril 2024 et le 29 septembre 2026.

Scénarios d'évolution de l'indice et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

Évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale	Montant total de remboursement ¹ à l'échéance	Rendement actuariel (sur base du prix d'émission de 102%)
-25%	100%	-0,20%
+2%	102%	0%
+13%	113%	+1,03% ²
+40%	140%	+3,20% ²

¹ **Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite (bail-in) de l'émetteur et/ou du garant,**

l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

² Avant déduction du précompte mobilier.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 9 juin 2016, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de ses **suppléments** respectivement datés du 14 juin 2016, du 21 juin 2016 et du 4 août 2016,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 31 août 2016.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

Un supplément au Prospectus de base, incorporant les rapports semi-annuels 2016 de l'émetteur et du garant, sera publié début septembre 2016. Les investisseurs qui auraient déjà souscrit à ces titres avant que ce supplément soit publié auront le droit d'annuler leur souscription pendant deux jours ouvrables à partir de la publication de ce nouveau supplément sur www.bnpparibasfortis.be/emissions.

Information complémentaire de droit belge

L'émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à l'émetteur.



Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur.
- ✓ **Risques liés à l'indice:** l'indice STOXX Europe Select 50 (Price) a été créé en octobre 2015. Il ne dispose donc que d'un historique limité. Composé de 50 actions, il est en outre moins diversifié qu'un indice boursier comme le STOXX Europe 600. En cas de survenance de certains événements exceptionnels concernant l'indice (comme sa suspension ou sa non publication), l'agent de calcul des Notes en informera les détenteurs des Notes et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'agent de calcul, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent dans le cadre des Notes. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou si il annonce la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, alors l'agent de calcul procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Notes en utilisant les formules et méthodes de calculs de l'indice telles qu'elles étaient applicables avant cet événement.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/ acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de la Note fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice STOXX Europe Select 50 (Price) et celle des taux d'intérêt.
- ✓ **Cas de remboursement anticipé possible:** en cas de force majeure (comme, par exemple, si il est illégal, impossible ou impraticable pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes et/ou dans le cas d'une transaction de couverture), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes diminuée des coûts éventuels de l'émetteur (et/ou des sociétés liées) pour dénouer ses transactions de couverture.

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles;
- au Service de Médiation pour le Consommateur (**Ombudsfin**) via www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A (*stable outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.
- Code ISIN: XS1473435409 – Série N108.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).



Durée

Date d'émission et de paiement: 13 octobre 2016.

Prix d'émission: 102% de la valeur nominale.

Échéance: 13 octobre 2026, soit une durée de 10 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de la Note d'un montant annuel de 0,5% maximum, perçue par le distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 27%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 4.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F CAPPED EUROPE SELECT NOTE 2026 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 1^{er} septembre à 9 h au 30 septembre 2016 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:

dans toute **agence BNP Paribas Fortis** auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**

via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.